

# ***Le handicap au sein du CESU***

Selon l'OMS, le handicap regroupe à la fois les déficiences, les limitations d'activités et les restrictions de participation à la vie sociale. Il désigne les aspects négatifs de l'interaction entre un individu ayant un problème de santé et les facteurs contextuels dans lesquels il évolue (environnementaux et personnels).

Ainsi dans la loi de 2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» le handicap est défini comme suit : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidante ». Cette loi rend visible la situation de handicap et notamment l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Cette loi pose le triptyque de la Compensation – Inclusion et Professionnalisation des personnes en situation de handicap.

Le CESU 02 est soucieux de rendre accessibles les formations GSU aux personnes en situation de handicap.

Certaines formations GSU spécialisées aux Situations sanitaires exceptionnelles réclament :

→ Une résistance physique : Position debout, Equilibre, Endurance, Manipulation de charges .... ;

→ Une motricité fine, Dextérité et manipulation ;

→ Des capacités cognitives: Lecture, Compréhension, Esprit d'analyse, de Synthèse, sens d'Observation et Déduction, Mémorisation, Traitement des informations ; Priorisation des données, des actions, Prise d'Initiatives réfléchies pertinentes et adaptées ;

→ Une résistance psychique : Charge de travail, Gestion des émotions, Attention, Concentration, Résilience ; stress ;

→ Des capacités de communication orales, écrites et en relation interpersonnelles : Savoir travailler en équipe, Savoir nouer une relation avec autrui, Ecouter, Transmettre des informations fiables, lisibles, compréhensibles, Expliquer, Reformuler, Transcrire ;

→ Des capacités d'adaptation : Adaptabilité aux conditions, organisation de travail, aux situations, aux publics rencontrés, Réactivité adaptée. La formation s'inscrit dans une alternance de périodes théoriques et pratiques.

Ces principales exigences liées ces situations Sanitaires Exceptionnelles sont réelles et doivent être prises en considération pour répondre aux exigences de la formation et pouvoir délivrer l'attestation.

## ***Accessibilité du CESU 02:***

Le CESU est situé en ville basse de Laon. Les locaux appartiennent au Centre Hospitalier de Laon et ont été construits il y a une dizaine d'années avec l'objectif d'être accessibles au plus grand nombre.

Le CESU est donc un Etablissement Recevant du Public, il est équipé d'un parking avec places réservées pour les PMR, un accès adapté pour les personnes à Mobilité Réduite (rampe, ascenseur, largeurs des portes)

Un accueil au RDC via le secrétariat est proposé afin de pouvoir accompagner les personnes en situations de handicap jusqu'au 1<sup>er</sup> étage (ascenseur, éclairage, signalétique) où se trouvent les salles de cours et de simulation.

## ***Adaptations pédagogiques***

Les situations de handicap sont multiples et variées, ils peuvent aboutir à des situations d'échecs répétés qui mettent l'apprenant en situation « d'impuissance apprise » donc d'intériorisation de son incapacité à faire face à certaines situations.

Les handicaps Invisibles (Dyslexie, Dyspraxie Dysorthographe ..., les déficits visuels, auditifs, les maladies chroniques ou invalidantes), ou visibles peuvent l'être de préjugés discriminants pour l'intéressé (Maladroit, paresseux, incapable de se concentrer).

Il est indispensable d'appréhender la situation de chaque apprenant dans sa singularité, avec sa personnalité propre et les conditions particulières de sa relation dynamique avec l'environnement des GSU.

Les dispositifs pédagogiques utilisés sont variés. L'intérêt est de maintenir le niveau d'exigences requis, tout en permettant à chacun de pouvoir s'exprimer à travers différents dispositifs, méthodes pédagogiques qui peuvent être aussi une source d'intérêt, de motivation et d'implication au service de tous.

Un avis de 2010 de la Commission Nationale des Formations aux Soins d'Urgence et à la gestion de crises relatif à la délivrance de l'AFGSU dans certaines situations spécifiques dans sa séance du 16 novembre 2010, recommande que dans certaines situations spécifiques, soit évaluée la capacité de la personne à analyser et à gérer la situation d'urgence, et que en conséquence, l'aptitude à faire réaliser les gestes d'urgence par une autre personne puisse conduire à la délivrance de l'attestation. Une modification de l'arrêté du 3 mars 2006, concernant les articles 7-1 et 9-1 stipule donc que l'objectif de la formation est donc bien de « réaliser ou faire réaliser une réanimation cardio pulmonaire ».

Un suivi et un accompagnement individualisé des apprenants peut être proposé, adapté à la durée relativement courte des formations proposées. Ils permettent aux formateurs un repérage des situations particulières et l'adaptation d'outils méthodologiques, de recommandations ...

## **La bienveillance et la discrétion sont un leitmotiv au CESU 02 .**

La répartition de la charge de travail est un élément important pour diminuer la fatigue, le stress. Les temps et méthodes d'évaluation sont adaptés pour prendre en considération le handicap. Les recommandations MDPH éventuelles sont prises et les modalités d'évaluation variées : individuelles, en groupe, orales ou pratiques et s'imposent à tous les apprenants. Les GSU étant découpés en séquences pédagogiques celle-ci sont progressives et la participation se fait sur la base du volontariat.

## ***Démarches***

Lors de l'inscription d'un apprenant, la question du handicap est abordée sur la feuille d'inscription. Lorsque cette inscription a lieu via un service de formation continue, un patron ou un financeur, cette question est abordée en amont et permet de recenser les personnes dans cette situation afin qu'elles puissent être contactées par un des référents handicap du CESU qui pourra fournir une information précise sur les ressources internes et extérieures existantes.

Le CESU 02 s'engage à développer sa réflexion et les actions en faveur de la prise en compte des situations de handicap qui se présenteront.

Notre plan d'action prévoit :

- Sensibilisation et formation des Référents Handicaps
- Mieux repérer, accompagner les apprenants en situation de Handicap en amont des formations et proposer un entretien préalable à la formation.
- Sensibilisation de l'équipe pédagogique et administrative aux situations de Handicap : Partage, réflexion .... lors des réunions.
- Adaptation des principaux documents via une informatisation pour en faciliter la lecture, la compréhension
- Développer les modalités, actions pédagogiques innovantes.
- Possibilité de contacter les référents handicap du CESU 02 : Mr DE REKENEIRE Jean-Baptiste ou Mr DENEUVILLE Anthony : [Referent.cesu@ch-laon.fr](mailto:Referent.cesu@ch-laon.fr) ou 03 23 24 61 02
- Possibilité de contacter les référents handicap déjà formés au sein de l'institut de formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Laon avec lesquels un partenariat a été établi : Mme MERTENS Cathy Tel : 03 23 24 34 98 ou M. STEUX Guillaume Tel : 03 23 24 34 98

## ***Liens utiles :***

Lien vers le secrétariat d'état chargé des personnes handicapées : [Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées](#)

Lien vers MDPH par département : [Annuaire des MDPH | CNSA](#)

MDPH Aisne : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/02>

Aisne.com Le département : [Votre demande auprès de la MDPH | Conseil départemental de l'Aisne](#)

FIPHFP (Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) : <http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP/En-region/Le-FIPHFP-dans-votre-region/Hauts-de-France>

Agephi (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) <https://www.agefiph.fr/personne-handicapee>

Fagerh (Fédération des Associations Gestionnaires et des établissements de Réadaptation pour Handicapés)